



LES ÉTATS RECOMMANDENT UNE NOUVELLE NORME DE RENDEMENT POUR LE SUIVI DES VOLS LORS DE LA CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR LA SÉCURITÉ

MONTREAL, le 3 février 2015 – Un peu plus tôt dans la journée, les États membres de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ont recommandé l'adoption d'une nouvelle norme de suivi des aéronefs à la Conférence de haut niveau sur la sécurité organisée par l'agence des Nations unies chargée de l'aviation, qui rassemble plus de 850 participants.

La norme recommandée est fondée sur les performances et n'est pas prescriptive, ce qui implique que les transporteurs aériens internationaux auront la possibilité d'y satisfaire en utilisant les technologies et procédures disponibles et envisagées qu'ils jugent appropriées.

« Cette nouvelle norme sera une première phase importante dans l'édification d'un système de suivi mondial des aéronefs et dans la mise en place prochaine du Système mondial de détresse et de sécurité aéronautique (GADSS), qui est plus complet, a déclaré le Président du Conseil de l'OACI, M. Olumuyiwa Benard Aliu. Par une procédure accélérée, elle sera envoyée à nos États membres d'ici la fin du mois pour qu'ils nous livrent leurs commentaires officiels et nous espérons qu'elle sera adoptée par le Conseil dès cet automne. »

Le concept des opérations du GADSS a été élaboré par l'OACI en 2014, suite à la disparition du vol MH370 et à la Réunion multidisciplinaire sur le suivi mondial des vols convoquée peu après par l'OACI. Il préconise une approche en trois volets pour le suivi des vols à l'échelle mondiale sur le long terme, qui prévoit des situations normales, anormales et de détresse.

La norme recommandée aujourd'hui par la Conférence est jugée cohérente avec le concept à long terme du GADSS. L'OACI compte coordonner des exercices dans différentes régions peu après l'adoption de la norme, afin d'aider les États à mettre la norme en application et à améliorer leur réactivité globale en cas de comportement anormal des vols.

« L'assistance est essentielle à la mise en place effective d'une norme de l'OACI ; ces exercices sont donc une étape cruciale de notre procédure, a souligné M. Aliu. À plus long terme, l'OACI va également concevoir des exigences et des mesures d'aide pour le suivi des situations anormales ou de détresse, qui demandent plus de temps en raison de leur complexité et du fait qu'elles sont potentiellement tributaires des nouvelles technologies. Ces mesures sont pleinement compatibles avec le concept du GADSS et l'OACI œuvre actuellement en étroite collaboration avec l'EUROCAE et le RTCA dans ces domaines. »